

ACTIVITÉS ADULTES

Conditions Générales d'Accueil

Saison 2025-26 / applicables au 1^{er} sept 2025

Article 1 : Définition

Le centre social propose des activités socio-culturelles et sportives adultes, seniors et enfants. Celles-ci se déroulent au centre social ou à l'extérieur. **Nous vous demandons de bien prévoir une tenue vestimentaire adaptée. Nous vous demandons l'utilisation d'une paire de chaussures propres pour l'ensemble des activités intérieures.**

Article 2 : Les modalités d'inscription

Pour l'inscription prévoir obligatoirement :

- votre justificatif de quotient familial de la CAF ou avis d'imposition
- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité sportive concernée (obligatoire)**
- précisez si votre enfant/ adolescent a un PAI ou une reconnaissance MDPH.
- **Adhésion obligatoire au moment de l'inscription valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante (peu importe la date de souscription).**

Sans justificatif de quotient ou d'avis d'imposition, nous appliquons le plein tarif. Les inscriptions se font sous réserve de places disponibles et par ordre d'arrivée à l'accueil. Nous ne prenons pas d'inscription par mail et par téléphone. Les tarifs sont en fonction du QF ou aux forfaits.

Article 3 : Les activités socio-culturelles et sportives

Les activités ne seront mises en place que si le nombre de participants est suffisant. Suite à l'inscription à l'une de nos activités, le centre ne procède à aucun avoir ni remboursement en cas d'absence. Le planning est établi selon le calendrier. Si l'activité tombe un jour férié, la séance n'est pas rattrapée.

En cas d'absence d'un intervenant, la séance de rattrapage sera proposée durant les vacances scolaires. En cas d'absence prolongée, un avoir sera attribué pour la saison N+1. Nous ne procédons à aucun remboursement.

Article 4 : Les sorties familiales

Elles sont réservées en priorité aux familles des quartiers de Solaire, la Jomayère et du Guizay. Elles sont sur réservation et règlement à l'avance. **Attention ! Pour toute annulation, prévenir minimum 72h à l'avance. Toute inscription non annulée sera facturée.**

Article 5 : Respect des horaires

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir **respecter les horaires** des activités.

Article 6 : Paiement

Le paiement s'effectue au moment de l'inscription avec la carte d'adhésion obligatoirement.

Nous acceptons les règlements par chèque, CB, Césu, chèques vacances ANCV.

Article 7 : Règles de vie

Il est strictement interdit à toute personne, adhérente ou non : de fumer, de consommer des produits illicites, d'avoir des propos injurieux ou portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui. Ces comportements (insultes, actes de violence ou incivilités, propos discriminatoires, etc...) feront l'objet d'une exclusion immédiate.

Article 8 : Organisation & sécurité

Les locaux et le matériel sont mis à disposition du public par les responsables du Centre Social de Solaire-La Jomayère. Les utilisateurs des locaux sont responsables de la propreté et du rangement de ceux-ci. Les règles de sécurité sont à respecter par l'ensemble des adhérents, du personnel ou de tout autre utilisateur.

Article 9 : Assurance

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire. Toutes nos activités sont assurées par la SMACL.

Article 10 : Informatique & liberté, RGPD.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles.

Article 11 : Application

Le non-respect des présentes Conditions Générales est un motif de radiation pour l'adhérent concerné.

La Direction.

Acceptation des conditions :

L'adhésion et/ou l'inscription vaut acceptation des Conditions Générales d'Accueil.

ACTIVITÉS ADULTES

Conditions Générales d'Accueil

Saison 2025-26 / applicables au 1^{er} sept 2025

Article 1 : Définition

Le centre social propose des activités socio-culturelles et sportives adultes, seniors et enfants. Celles-ci se déroulent au centre social ou à l'extérieur. **Nous vous demandons de bien prévoir une tenue vestimentaire adaptée. Nous vous demandons l'utilisation d'une paire de chaussures propres pour l'ensemble des activités intérieures.**

Article 2 : Les modalités d'inscription

Pour l'inscription prévoir obligatoirement :

- votre justificatif de quotient familial de la CAF ou avis d'imposition
- **un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité sportive concernée (obligatoire)**
- précisez si votre enfant/ adolescent a un PAI ou une reconnaissance MDPH.
- **Adhésion obligatoire au moment de l'inscription valable du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante (peu importe la date de souscription).**

Sans justificatif de quotient ou d'avis d'imposition, nous appliquons le plein tarif. Les inscriptions se font sous réserve de places disponibles et par ordre d'arrivée à l'accueil. Nous ne prenons pas d'inscription par mail et par téléphone. Les tarifs sont en fonction du QF ou aux forfaits.

Article 3 : Les activités socio-culturelles et sportives

Les activités ne seront mises en place que si le nombre de participants est suffisant. Suite à l'inscription à l'une de nos activités, le centre ne procède à aucun avoir ni remboursement en cas d'absence. Le planning est établi selon le calendrier. Si l'activité tombe un jour férié, la séance n'est pas rattrapée.

En cas d'absence d'un intervenant, la séance de rattrapage sera proposée durant les vacances scolaires. En cas d'absence prolongée, un avoir sera attribué pour la saison N+1. Nous ne procédons à aucun remboursement.

Article 4 : Les sorties familiales

Elles sont réservées en priorité aux familles des quartiers de Solaire, la Jomayère et du Guizay. Elles sont sur réservation et règlement à l'avance. **Attention ! Pour toute annulation, prévenir minimum 72h à l'avance. Toute inscription non annulée sera facturée.**

Article 5 : Respect des horaires

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir **respecter les horaires** des activités.

Article 6 : Paiement

Le paiement s'effectue au moment de l'inscription avec la carte d'adhésion obligatoirement.

Nous acceptons les règlements par chèque, CB, Césu, chèques vacances ANCV.

Article 7 : Règles de vie

Il est strictement interdit à toute personne, adhérente ou non : de fumer, de consommer des produits illicites, d'avoir des propos injurieux ou portant atteinte à l'intégrité physique ou morale d'autrui. Ces comportements (insultes, actes de violence ou incivilités, propos discriminatoires, etc...) feront l'objet d'une exclusion immédiate.

Article 8 : Organisation & sécurité

Les locaux et le matériel sont mis à disposition du public par les responsables du Centre Social de Solaire-La Jomayère. Les utilisateurs des locaux sont responsables de la propreté et du rangement de ceux-ci. Les règles de sécurité sont à respecter par l'ensemble des adhérents, du personnel ou de tout autre utilisateur.

Article 9 : Assurance

L'assurance individuelle et responsabilité civile est obligatoire. Toutes nos activités sont assurées par la SMACL.

Article 10 : Informatique & liberté, RGPD.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles.

Article 11 : Application

Le non-respect des présentes Conditions Générales est un motif de radiation pour l'adhérent concerné.

La Direction.

Acceptation des conditions :

L'adhésion et/ou l'inscription vaut acceptation des Conditions Générales d'Accueil.